

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

263ème SEANCE
BALE, MARDI 11 FEVRIER 1992 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 262ème séance.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de janvier 1992 et des premiers jours de février.(4)
- IV. Examen de l'évolution récente de l'utilisation de l'Écu privé.(5)
- V. Travail préparatoire en vue de l'entrée dans la phase finale de l'UEM.(6)
- VI. Améliorations possibles des procédures de consultation en matière de politique monétaire.(7)
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VIII. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (1) La séance se poursuivra probablement jusqu'au déjeuner.
 - (2) Le projet de procès-verbal a été diffusé le 30 janvier 1992.
 - (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants, à partir de documents ("graphiques surveillance", "graphiques de taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques") qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis aux Gouverneurs à Bâle.
 - (5) Sur la base du Rapport No. 7 préparé par le Sous-Comité de Politique des Changes. Ce rapport sera diffusé prochainement.
 - (6) Une note préparée par le Président du Comité des Suppléants sur le travail préparatoire en vue de l'entrée dans la phase finale de l'UEM, a été distribuée le 27 janvier 1992. De plus, le Comité pourrait prendre en considération certaines questions reliées à l'Article 109k(4) du Traité. Un rapport préliminaire du Sous-Comité de Politique des Changes sur les questions liées à la fixation des taux de change et la possibilité d'un dernier réalignement sera probablement distribué à Bâle. Une note du Secrétariat sur les questions juridiques concernant l'Écu au départ de la Phase Trois a été diffusée le 30 janvier 1992.
 - (7) Voir la lettre du Gouverneur Ciampi au Président datée du 24 janvier 1992.